

Programmes d'aide financière offerts par les gouvernements et des organismes

NDLR : Veuillez prendre note que le site Web du programme demeure prioritaire
et que ce document n'est qu'à *titre indicatif*

Aides financières

Programmes- Gouvernement Fédéral	Quelques critères d'admissibilités
<p><i>Prêt canadien pour des maisons plus vertes</i> Maximum : 40 000 \$ Minimum : 5 000 \$ Modalités de remboursement : 10 ans, sans intérêt Type de prêt : Prêt personnel non garanti, sur approbation du crédit</p> <p>https://ressources-naturelles.canada.ca/</p>	<ul style="list-style-type: none">▶▶ Vous devez être citoyen canadien, résident permanent ou résident non permanent ayant le droit de travailler au Canada.▶▶ Vous devez être propriétaire de l'habitation et celle-ci doit être votre résidence principale.▶▶ Vous devez avoir réalisé une évaluation avant rénovations et vous ne devez pas encore avoir réalisé une évaluation après rénovations. Etc.
<p><i>SCHL Eco Améliorations</i> Le produit SCHL Améliorations s'adresse aux personnes qui achètent une habitation existante nécessitant des travaux ou qui construisent une habitation. Le produit offre du financement assuré pouvant atteindre 95 % de la valeur de la propriété rénovée comptant 1 ou 2 logements de type propriétaire-occupant, et jusqu'à 90 % de la valeur de la propriété comptant 3 ou 4 logements. La mise de fonds est fondée sur le moins élevé des montants suivants : la valeur marchande, le prix d'achat ou le coût de construction. SCHL Améliorations permet aux clients d'obtenir plus facilement du financement pour l'achat ou la rénovation de leur propriété avec une mise de fonds réduite.</p> <p>https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/assurance-pret-hypothecaire/aph-po-et-petits-immeubles-locatifs/ameliorations</p>	<ul style="list-style-type: none">▶▶ Être propriétaire-occupant avec un prêt assuré par la SCHL▶▶ Allouer au moins 20 000 \$ aux améliorations écoénergétiques qui entrent dans l'une ou l'autre de ces 3 catégories :<ul style="list-style-type: none">○ Enveloppe du bâtiment○ Systèmes mécaniques○ Systèmes d'énergie

Programmes d'aide financière offerts par les gouvernements et des organismes

NDLR : Veuillez prendre note que le site Web du programme demeure prioritaire
et que ce document n'est qu'à *titre indicatif*

Aides financières (suite)

Programmes Gouvernement Fédéral – suite	Quelques critères d'admissibilités
<p>SCHL Eco Plus</p> <p>La SCHL met en place de nouveaux critères d'admissibilité, notamment une liste mise à jour et élargie des certifications et des cibles d'efficacité énergétique. Celles-ci sont fondées non seulement sur la consommation totale d'énergie, mais aussi sur les émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>Pour donner droit au remboursement partiel de prime, votre habitation doit respecter les normes de construction admissibles et/ou les cotes ÉnerGuide et ÉnerGuide en gigajoules.</p> <p>https://www.cmhc-schl.gc.ca/consommateurs/acheter-une-maison/assurance-pret-hypothecaire-pour-les-consommateurs/eco-produits-cmhc/schl-eco-plus</p>
<p>Programme de prêt sans intérêt du gouvernement fédéral</p> <p>Pour aider les propriétaires de maison à financer des rénovations qui améliorent le confort et l'efficacité énergétique de leur maison, le gouvernement fédéral offre des prêts à 0 % sur 10 ans, allant de 5 000 \$ à 40 000 \$</p>	<p>Le montant alloué est déterminé selon les travaux effectués et seules les rénovations recommandées dans l'évaluation énergétique sont admissibles.</p> <p>https://ressources-naturelles.canada.ca/efficacite-energetique/maisons/initiative-canadienne-pour-des-maisons-plus-vertes/pret-canadien-pour-des-maisons-plus-vertes/24287</p>

Programmes d'aide financière offerts par les gouvernements et des organismes

NDLR : Veuillez prendre note que le site Web du programme demeure prioritaire et que ce document n'est qu'à *titre indicatif*

Aides financières (suite)

Programmes Gouvernement Provincial	Quelques critères d'admissibilités
<p>Programme Rénovation Québec (PRQ) Ce programme est destiné aux secteurs résidentiels qui nécessitent des interventions pour en améliorer l'apparence ou pour augmenter la qualité de vie des habitants. Le PRQ peut financer une variété de projets de rénovation, incluant les améliorations énergétiques, la réfection des façades, et les travaux visant à réhabiliter les logements pour les rendre plus sécuritaires et confortables. Les conditions spécifiques, les types de travaux admissibles, et le montant des subventions peuvent varier d'une municipalité à l'autre.</p>	<ul style="list-style-type: none">▶▶ Si votre municipalité participe au programme Rénovation Québec, vous pourriez recevoir une aide financière si vous êtes propriétaire d'un bâtiment résidentiel situé dans un secteur visé par le programme de la municipalité▶▶ https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/programmes-renovation-quebec-renoregion-et-dadaptation-de-domicile-le-gouvernement-du-quebec-annonce-une-bonification-de-60-m-pour-la-renovation-residentielle-31986
<p>Rénoclimat Propriétaires (particuliers ou entreprises) d'habitations situées sur le territoire du Québec, qui souhaitent les rénover pour en améliorer l'efficacité énergétique. Différents types d'habitations admissibles au programme Rénoclimat : Maison (habitation unifamiliale individuelle, jumelée, en rangée, maison mobile, maison de chambres, chalet quatre saisons, etc.) Duplex, Triplex Immeuble résidentiel à logements multiples d'au plus 3 étages hors sol et d'une superficie au sol (empreinte au sol) maximale de 600 m²</p>	<ul style="list-style-type: none">▶▶ Des travaux d'isolation;▶▶ Des travaux d'étanchéité;▶▶ Le remplacement de portes et de fenêtres;▶▶ L'installation ou le remplacement de systèmes mécaniques (ventilateur récupérateur de chaleur, système de récupération de chaleur des eaux de drainage). <p>https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/</p>

Programmes d'aide financière offerts par les gouvernements et des organismes

NDLR : Veuillez prendre note que le site Web du programme demeure prioritaire
et que ce document n'est qu'à *titre indicatif*

Aides financières (suite)

Programmes Gouvernement Provincial - suite	Quelques critères d'admissibilités
<p>Chauffez Vert</p> <p>Le programme Chauffez vert soutient les propriétaires qui veulent remplacer leur système de chauffage au mazout ou au propane par un système fonctionnant à l'électricité (ou avec une autre source d'énergie renouvelable).</p> <p>Le remplacement d'un chauffe-eau au mazout ou au propane est également admissible à une aide financière.</p> <p>https://transitionenergetique.gouv.qc.ca</p>	<p>Voici les différents types d'habitations admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none">▶▶ Habitation unifamiliale (individuelle, jumelée, en rangée ou maison mobile);▶▶ Duplex;▶▶ Triplex;▶▶ Immeuble résidentiel à logements multiples▶▶ Pour être admissibles, tous les bâtiments doivent avoir au plus trois étages et une superficie maximale de 600 m².
<p>Éconologis</p> <p>Vous êtes propriétaire ou locataire? Vous aimeriez obtenir des services gratuits pour améliorer le confort et l'efficacité énergétique de votre domicile? Le programme Éconologis est peut-être pour vous! Éconologis est un programme en efficacité énergétique destiné aux ménages à revenu modeste.</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet 1 : Éconologis permet de profiter, gratuitement, de conseils personnalisés et de travaux légers pour améliorer le confort de votre habitation et mieux gérer votre consommation d'énergie.• Volet 2 : Le programme Éconologis prévoit, à certaines conditions, l'installation de thermostats électroniques.	<ul style="list-style-type: none">▶▶ Vous êtes locataire ou propriétaire de votre domicile. <p>Le total des revenus de tous les occupants de votre domicile est inférieur au seuil de revenu admissible.</p> <p>https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/</p>

Programmes d'aide financière offerts par les gouvernements et des organismes

NDLR : Veuillez prendre note que le site Web du programme demeure prioritaire
et que ce document n'est qu'à *titre indicatif*

Aides financières (suite)

Programmes Gouvernement Provincial - suite	Quelques critères d'admissibilités
<p>Remboursement partiel de la TPS/TVQ</p> <p>Vous effectuez une construction neuve, des rénovations majeures ou si vous achetez une maison ou un immeuble neuf, vous pouvez bénéficier d'un remboursement allant jusqu'à 36 % de la TPS payée, jusqu'à concurrence de 6300 \$, et jusqu'à 50 % de la TVQ payée, jusqu'à concurrence de 9975 \$.</p>	<p>▶▶ La valeur de la maison ne doit pas excéder 400000 \$.</p> <p>Pour un immeuble, ce montant est multiplié par le nombre de logements admissibles.</p> <p>https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/taxes/remboursement-de-taxes/proprietaires-dune-habitation-neuve-ou-ayant-fait-lobjet-de-renovations-majeures/</p>
Programmes Municipaux	Quelques critères d'admissibilités
<p>Programme Accès Famille</p> <p>Aide financière offerte, aux familles admissibles, pour la mise de fonds nécessaire à l'acquisition d'une maison neuve. Cette aide, aussi appelée crédit d'accession, prend la forme d'un prêt sans intérêt et sans versement.</p>	<p>▶▶ Préautorisation hypothécaire</p> <p>Vérification de l'admissibilité au Programme Accès Famille</p> <p>https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/habitation/acces_familles/index.aspx</p>
<p>Programme d'adaptation de domicile (PAD)</p> <p>Ce programme soutient financièrement les propriétaires pour la réalisation de travaux d'adaptation. Il a pour objectif de permettre aux personnes handicapées d'entrer et de sortir de leur domicile, d'accéder aux pièces essentielles de celui-ci et de réaliser leurs activités de la vie quotidienne de façon sécuritaire.</p> <p>Ce programme fait partie de l'entente de gestion conclue entre la Ville de Québec et la SHQ. Son administration est assurée par la Ville de Québec.</p>	<p>▶▶ Toute personne handicapée locataire ou propriétaire qui est limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes.</p> <p>▶▶ La personne handicapée ne doit pas être admissible à l'aide financière prévue pour l'adaptation de domicile en vertu des régimes d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ou de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).</p> <p>https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/habitation/adaptation-domicile.aspx</p>

Programmes d'aide financière offerts par les gouvernements et des organismes

NDLR : Veuillez prendre note que le site Web du programme demeure prioritaire
et que ce document n'est qu'à *titre indicatif*

Aides financières (suite)

Programmes Municipaux suite	Quelques critères d'admissibilités
<p><i>Rénovation résidentielle - Volet remise en état des logements et stabilisation (intérieur de la zone de revitalisation)</i></p> <p>Ce programme, financé par la Ville de Québec, par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), permet d'aider financièrement les propriétaires d'immeubles résidentiels dont les bâtiments présentent des défauts majeurs dans les secteurs les plus détériorés de la Ville (zone prioritaire de revitalisation reconnue par la SHQ).</p> <p>Il prévoit la correction obligatoire de toutes les composantes du bâtiment qui le nécessitent (correction des défauts majeurs) ainsi que la mise en conformité du bâtiment aux codes et aux règlements applicables afin qu'il ne nécessite plus de travaux pendant 20 ans, à part un entretien normal.</p> <p>Il permet également l'amélioration de la qualité des logements afin qu'ils correspondent davantage aux besoins de leurs occupants et du marché – par exemple par la modernisation des cuisines et des salles de bains ou l'amélioration de l'isolation (remise en état).</p> <p>https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/habitation/renovation-quebec-interieur-zone.aspx</p>	<ul style="list-style-type: none">▶▶ Corriger l'ensemble des défauts majeurs du bâtiment ;▶▶ Être exécutés après la date de la confirmation de la réserve de subvention;▶▶ Être exécutés en conformité avec le permis délivré, si requis ;▶▶ Être exécutés en conformité avec des plans et devis préparés par un membre d'une corporation professionnelle habilité à cette fin, lorsque la loi le requiert ou lorsque le coût des travaux admissibles est supérieur à 50 000 \$;▶▶ Être exécutés sous la surveillance d'un membre d'une corporation professionnelle habilité à cette fin.▶▶ Être exécutés par un entrepreneur détenant la licence appropriée, conformément à la Loi sur le bâtiment, L.R.Q. chap. B-1.1 (pour les travaux supérieurs à 25 000 \$, obligation d'un entrepreneur général);▶▶ Être débutés au plus tard dans un délai de douze (12) mois et complétés dans un délai de vingt-quatre (24) mois suivant la date de la confirmation de la réserve de subvention. <p><u>Pour être admissible à une subvention, le propriétaire doit également :</u></p> <p>Compléter et remettre le formulaire « confirmation du loyer avant travaux et engagement du propriétaire » ;</p> <p>Informers les locataires, par écrit, que le bâtiment faisant l'objet d'une aide financière versée en vertu du présent programme n'est soustrait d'aucune façon à la juridiction de la Régie du logement pour la fixation des loyers maximaux</p>

Programmes d'aide financière offerts par les gouvernements et des organismes

NDLR : Veuillez prendre note que le site Web du programme demeure prioritaire
et que ce document n'est qu'à **titre indicatif**

Aides financières (suite)

Programmes Municipaux - suite	Quelques critères d'admissibilités
<p>Restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux</p> <p>Ce programme vise à encourager la conservation et la mise en valeur de l'architecture ancienne des bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale.</p> <p>https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/habitation/secteur_valeurpatrimoniale.aspx</p>	<p>Bâtiment admissible</p> <p>▶▶ Les bâtiments et les murs d'enceinte construits avant 1955 Le bâtiment doit faire partie de la liste de bâtiments d'intérêt patrimonial (PDF : 140 Ko) ou être situé dans l'un des territoires d'application suivants :</p> <p>▶▶ Vieux-Giffard (PDF : 430 Ko)</p> <p>▶▶ Rang Saint-Joseph (PDF : 410 Ko)</p> <p>▶▶ Everell (PDF : 320 Ko)</p> <p>▶▶ Vieux-Loretteville (PDF : 630 Ko)</p> <p>▶▶ Vieux Cap-Rouge (PDF : 510 Ko)</p> <p>▶▶ Secteur de La Cité-Limoilou (PDF : 570 Ko)</p> <p>▶▶ Arrondissement historique de Charlesbourg (PDF : 440 Ko)</p> <p>▶▶ Sillery (PDF : 1 Mo)</p>